LE SERVICE CIVIQUE 2020-2021
À LA LIGUE OUEST FCD

Un engagement volontaire d'une durée de 8 mois destiné aux jeunes de 16 à 25 ans.

Pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général dans les domaines suivants :

SPORT
SOLIDARITÉ
ENVIRONNEMENT
MÉMOIRE ET CITOYENNETÉ

ENSTA Bretagne Sailing Team

CGHN Rouen

Représentant au moins 24H hebdomadaires ;

Donnant lieu au versement d'une indemnité prise en charge par l'Etat et d'un soutien complémentaire (en nature ou argent) pris en charge par la structure d'accueil, pour un total de 580,55 € par mois minimum ;

Ouvrant droit à un régime complet de protection sociale financé par l'Etat.

LE RÔLE DE LA STRUCTURE D'ACCUEIL - LIGUE / CLUB

Rédige l'offre de mission de Service Civique (ligue et club)

Diffuse la fiche mission sur le site de l'agence service civique (la ligue via la FCD)

Recrute le volontaire (la ligue ou le club)

Signe le contrat d'engagement (FCD et jeune volontaire)

Fixe le cadre précis de la mission : objectifs, contraintes, public concerné, moyens, calendrier (le tuteur)

Accompagne le volontaire et assure le suivi de la mission (le tuteur)

Met en place les formations du volontaire : formation civique et citoyenne ; formation PSC1 (la ligue)

Effectue le bilan de fin de mission (le tuteur)

« La réussite de la mission pour le jeune comme pour l'organisme qui l'accueille passe par le tutorat »

STATUT DU/DE LA JEUNE VOLONTAIRE SERVICE CIVIQUE AU SEIN DE LA STRUCTURE

Il n'est ni salarié, ni stagiaire, ni bénévole.

Il ne peut se substituer à un membre et ses tâches doivent être complémentaires de celles qui incombent au personnel de la structure.

Une relation de coopération doit s'établir entre les parties (une mission doit être autant utile au jeune qu'utile à la structure d'accueil).

Il doit respecter le règlement intérieur de la structure.

Le volontaire **ne peut être indispensable au fonctionnement** courant de la structure

Cadre d'action **distinct des activités quotidiennes** de l'organisme

Missions à exclure en autonomie : **animation, encadrement, coordination technique, communication**

Il **ne peut exercer de tâches administratives et logistiques** qu'au seul service de la mission qui lui est confiée

Quelles tâches peuvent être confiées aux volontaires ?

Tâches de sensibilisation, d'écoute et d'accompagnement sur le terrain

Expérimenter ou développer de nouveaux projets au service des adhérents et de la population concernée dans les 4 domaines d'action retenus par la FCD

Démultiplier l'impact d'actions existantes en touchant davantage de bénéficiaires

A ce titre et pour mener à bien sa mission, le/la volontaire sera amené-e à :

Etablir un diagnostic de l'organisation de la structure au regard de la mission

Repérer localement et sensibilisern les acteurs et les institutions ouvrant sur la thématique

Proposer et initier des actions

Organiser les conditions logistiques, administratives et réglementaires de la mission

Assurer des relations régulières entre les différents acteurs impliqués, etc.

Coordonnées du référent service civique de la ligue Ouest FCD

yves.leclainche@wanadoo.fr